



CIVIL AVIATION SAFETY ALERT

ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

**ATTENTION: ALL CANADIAN PRIVATE
AND COMMERCIAL AIR OPERATORS**

**À L'ATTENTION DE : TOUS LES
EXPLOITANTS AÉRIENS PRIVÉS ET
COMMERCIAUX CANADIENS**

**COVID-19: INTERIM HEALTH GUIDANCE
FOR PRIVATE AND COMMERCIAL AIR
OPERATORS AND CREW MEMBERS**

**CODIV-19 : ORIENTATION PROVISOIRE EN
MATIÈRE DE SANTÉ À L'INTENTION DES
EXPLOITANTS AÉRIENS ET DES MEMBRES
D'ÉQUIPAGE DE L'AVIATION COMMERCIALE**

PURPOSE:

The purpose of this Civil Aviation Safety Alert (CASA) is to provide interim health guidance from the Public Health Agency of Canada (PHAC) and Transport Canada (TC) for private and commercial air operators and their crew members to protect and inform crew members, passengers and the general public regarding COVID-19. PHAC and TC are providing this health guidance to protect against exposure and reduce the risk of transmission of COVID-19 on board aircraft or through day-to-day operational requirements.

OBJET :

La présente Alerte à la sécurité de l'Aviation civile vise à fournir une orientation provisoire en matière de santé de la part de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) et de Transports Canada à l'intention des exploitants aériens privés et commerciaux canadiens et à leurs membres d'équipage, passagers et au public en général concernant le CODIV-19. ASPC et TC fournissent la présente orientation en matière de santé pour aider les personnes à se protéger contre l'exposition à la CODIV-19 et à réduire le risque de transmission du virus à bord des aéronefs et dans les exigences opérationnelles quotidiennes.

BACKGROUND:

PHAC is currently responding to, and assessing an outbreak of a respiratory illness (COVID-19) caused by the Novel Coronavirus that was first detected in December 2019, and has now been detected in more than 140 states across the globe, including Canada. Air operators and crew members conducting flight operations both domestically and internationally, should be particularly aware of potential exposure and follow the associated PHAC

CONTEXTE :

L'ASPC intervient actuellement, et évalue l'éclosion d'une maladie respiratoire (CODIV-19) causée par le nouveau coronavirus qui a été détecté la première fois en décembre 2019, et qui est maintenant présent dans 140 États du monde, dont le Canada. Les exploitants aériens et les membres d'équipage qui effectuent des opérations aériennes nationales et internationales devraient être particulièrement sensibles à l'exposition potentielle au virus et

health guidance.

devraient suivre l'orientation connexe en matière de santé de l'ASPC.

RECOMMENDED ACTION:

All Canadian private and commercial air operators and their respective crew members should use the PHAC and TC health guidance in Appendix A regarding limiting the spread of COVID-19.

<https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection.html>

<https://www.canada.ca/en/public-health/services/publications/diseases-conditions/2019-novel-coronavirus-information-sheet-travelled-hubei-province-china.html>

<https://www.cdc.gov/quarantine/air/managing-sick-travelers/ncov-airlines.html>

<https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/>

<https://www.canada.ca/en/employment-social-development/corporate/notices/coronavirus.html>

<https://www.canada.ca/en/transport-canada/news/2020/03/new-measures-for-covid-19-response.html>

MESURE RECOMMANDÉE :

Tous les exploitants aériens privés et commerciaux canadiens et leurs membres d'équipage respectifs doivent utiliser l'orientation en matière de santé de l'ASPC et de TC donnée à l'Annexe A concernant les façons de limiter la propagation de la CODIV-19.

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/2019-nouveau-coronavirus-fiche-information-voyage-province-hubei-chine.html>

<https://www.cdc.gov/quarantine/air/managing-sick-travelers/ncov-airlines.html> (en anglais seulement)

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/coronavirus.html>

<https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2020/03/nouvelles-mesures-de-reponse-a-la-covid-19.html>

CONTACT OFFICE:

For more information concerning this issue, contact a **Transport Canada Centre**; or contact Commercial Flight Standards in Ottawa, by e-mail at AARTQuestions.TC@tc.gc.ca.

BUREAU RESPONSABLE :

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette question, communiquez avec un Centre de Transports Canada, ou avec les Normes de l'aviation commerciale par courriel à AARTQuestions.TC@tc.gc.ca.



Robert Sincennes

Director | Directeur
STANDARDS | NORMES

THE TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION SAFETY ALERT (CASA) IS USED TO CONVEY IMPORTANT SAFETY INFORMATION AND CONTAINS RECOMMENDED ACTION ITEMS. THE CASA STRIVES TO ASSIST THE AVIATION INDUSTRY'S EFFORTS TO PROVIDE A SERVICE WITH THE HIGHEST POSSIBLE DEGREE OF SAFETY. THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OFTEN CRITICAL AND MUST BE CONVEYED TO THE APPROPRIATE OFFICE IN A TIMELY MANNER. THE CASA MAY BE CHANGED OR AMENDED SHOULD NEW INFORMATION BECOME AVAILABLE.

L'ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE (ASAC) DE TRANSPORTS CANADA SERT À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS ET CONTIENT DES MESURES DE SUIVI RECOMMANDÉES. UNE ASAC VISE À AIDER LE MILIEU AÉRONAUTIQUE DANS SES EFFORTS VISANT À OFFRIR UN SERVICE AYANT UN NIVEAU DE SÉCURITÉ AUSSI ÉLEVÉ QUE POSSIBLE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT SOUVENT CRITIQUES ET DOIVENT ÊTRE TRANSMIS RAPIDEMENT PAR LE BUREAU APPROPRIÉ. L'ASAC POURRA ÊTRE MODIFIÉE OU MISE À JOUR SI DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS DEVIENNENT DISPONIBLES.

APPENDIX A

GUIDANCE FOR CREW MEMBERS ON PASSENGER AND CARGO FLIGHTS

1. Crew members on layovers both domestically and internationally, are reminded of the health measures currently implemented globally. This may require crew members to remain in their hotel rooms for the duration of their layovers as much as possible, while limiting their activities in public, and to practice social distancing. Social distancing is currently being referred to as the action of avoiding large gatherings, crowded locations, and providing a distance of 2 meters (6 feet) from other individuals, when ever possible. The recommendation above is made due to the outbreak of COVID-19 as it spreads around the globe.
2. Crew members must also pay close attention to their own health at all times and remain in communication with their employer's aviation occupational health and safety committees. If crew members develop a fever, cough, or difficulty breathing, crew members should, following the recommendations of PHAC, immediately self-isolate and be excluded from being assigned duties, including ground training, until cleared by their local public health authorities. Any crew members with a high-risk exposure to COVID-19 (defined as exposure to a sick household member, partner, or providing care in a household to a person with a confirmed case of COVID-19) should also be excluded from assigned duties until deemed no longer at risk for becoming infectious.

INFORMATION FOR CREW MEMBERS BASED IN CANADA

1. While on layovers:
 - a. Travel as a crew in private transport provided by the air operator when transiting between the airport and the hotel:
 - i. Minimize contact with ground personnel and time in public areas while moving between the aircraft and transport; and
 - ii. Do not use public transport, including when traveling between the airport and the hotel.
 - b. Remain in your hotel room as much as possible;
 - c. Minimize contact with the general population and use social distancing whenever out in public. Avoid crowds, stores, sporting and entertainment events, and other situations likely to attract large numbers of people;
 - d. Eat in your hotel room with either room or delivery service. If in-room dining options are not available, eat at a restaurant located in the hotel. If this option is unavailable, eat at a restaurant close to the hotel;
 - e. Avoid all contact with sick people;
 - f. Wash your hands often with soap and water for at least 20 seconds or use at least 60% alcohol-based hand sanitizer. Use soap and water when your hands are visibly soiled; and
 - g. Avoid touching your face.
2. While at your residence:
 - a. Be aware of the risk of COVID-19 in your community;
 - b. Follow guidance from provincial, territorial and federal health authorities;
 - c. Avoid crowded places and use social distancing;
 - d. Avoid all contact with sick people or vulnerable populations;

- e. If you become sick, or have had high-risk exposure to COVID-19, follow the guidance provided to crew members based on the latest applicable information.
3. Monitor your health before, during and after travel:
- a. Know how to contact your provincial, territorial, and local health authorities for your residence and while on layovers;
 - b. Monitor your health conditions and follow the guidance provided by your air operator;
 - i. If possible, take your temperature twice a day (morning and evening), monitoring yourself for symptoms of illness, particularly COVID-19;
 - 1. Fever means feeling feverish OR having a measured temperature of 38 degrees C (100.4 degrees F) or higher.
 - ii. At all other times, monitor your health.
 - iii. An air operator's aviation occupational health and safety committee is also recommended to check in with crew members periodically to evaluate the fitness of crew members based on the latest applicable information.
 - c. If you develop either a fever, cough, or have difficulty breathing:
 - i. Stay home or in your hotel room. Avoid contact with others;
 - ii. Immediately report your symptoms to your air;
 - iii. If you are at home, call your local health department for medical advice before seeking care. When you call, it is important to explain to your local health department that you are a crew member and the air operator to which you are employed;
 - iv. If a crew member becomes unwell while on a layover, both domestically, or internationally, the air operator should inform the local health authorities of both the departure airport and destination airports;
 - v. If a crew member is sick, they should **NOT** travel via jump seats/observer seats, deadheading or as a passenger; and
 - vi. All air operator personnel are reminded to wash hands frequently.
4. Air operators may choose to exceed these recommendations based on their own policies and procedures.

INFORMATION FOR CREW MEMBERS BASED OUTSIDE OF CANADA

1. While on a layover or time off in Canada:
 - a. Travel as a crew in private transportation provided by your air operator when travelling between a hotel and the airport. Travel alone, if possible when returning to the airport for assigned duty;
 - b. Minimize contact with ground personnel and time in public areas while moving between the aircraft and transportation; and
 - c. Do not use public transportation, including when traveling between hotels or residences and airports.
2. Remain at your residence or hotel whenever possible.
3. Minimize going out into general populations and use social distancing whenever out in public. Avoid crowds, stores, sporting or entertainment events and other situations that will likely attract large numbers of people.
4. Eat in your residence or hotel room. If in a hotel room, use room or delivery service. If in-room operations are not available, eat at a restaurant in the hotel. If not available at the hotel, eat at a restaurant close to the hotel.
5. Avoid all contact with sick people or vulnerable populations.
6. Wash your hands often with soap and water. If unavailable, use at least 60% alcohol-based hand sanitizer. Use soap and water when hands are visibly soiled.
7. Avoid touching your face.
8. Monitor your health before, during and after travel:
 - a. Know how to contact your provincial, territorial, and local health authorities for your residence and while on layovers;
 - b. Monitor your health conditions follow the guidance provided by your air operator:
 - i. If possible, take your temperature twice a day (morning and evening), monitoring yourself for symptoms of illness, particularly COVID-19.
 1. Fever means feeling feverish OR having a measured temperature of 38 degrees C (100.4 degrees F) or higher.
 - ii. At all other times, monitor your health.
 - iii. Air operators are also recommended to check in with crew members periodically to evaluate the fitness of crew members based on the latest applicable information.
 - c. If you develop either a fever, cough, or have difficulty breathing:
 - i. Stay home or in your hotel room. Avoid contact with others;
 - ii. Immediately report your symptoms to your air operator;
 - iii. If you are at home, call your local health department for medical advice before seeking care. When you call, it is important to explain to your local health department that you are a crew member and the air operator to which you are employed;
 - iv. If a crew member becomes unwell while on a layover, both domestically, or internationally, the air operator should inform the local health authorities of both the departure airport and destination airports;
 - v. If a crew member is sick, they should **NOT** travel via jump seats/observer seats, deadheading or as a passenger; and
 - vi. All air operator personnel are reminded to wash hands frequently.

9. Air operators may choose to exceed these recommendations based on their own policies and procedures.

GUIDANCE FOR PRIVATE AND COMMERCIAL AIR OPERATORS

1. Regardless of area of residence or travel history, crew members who have known exposure to COVID-19 shall be assessed and managed on a case-by-case basis. Crew members with high risk exposures may require time away from assigned duties.
2. Arrange to house crew members in hotels that are in close proximity to the airport. Air operators are expected to ensure that hotel rooms are sanitized in advance of any crew members' arrival.
3. Crew members should be provided with at least 60% alcohol-based hand sanitizer.
4. Air operators should encourage all personnel to:
 - a. Avoid all contact with sick people or vulnerable populations;
 - b. Stay in their hotel rooms while on layovers to every extent possible;
 - c. Minimize contact with the general population;
 - d. Use social distancing;
 - e. Avoid situations likely to attract large numbers of people; and
 - f. Eat in their hotel rooms if at all possible.
5. Crew members, according to their air operator procedures, may continue to commute to their principle residence, provided all precautions provided by PHAC are followed upon their arrival.
6. Air operators should plan to move crew members by individual transportation modes instead of large shuttle buses to and from airports or hotels.
7. Air operators should provide to all crew members or the appropriate department (i.e. crew scheduling) the local health authorities information of all scheduled destinations.
8. Air operators should have contingency plans in place in case crew members feel unwell.
9. Air operators should provide crew members with the telephone number and location of the nearest health facility where layovers may take place.
10. Air operators should contact local health authorities of known destinations immediately upon learning that crew members are or have been exposed to COVID-19 and are symptomatic.

ANNEXE A

DIRECTIVES POUR LES MEMBRES D'ÉQUIPAGE SUR LES VOLS DE PASSAGERS ET DE FRET

1. Les mesures de santé actuellement mises en œuvre à l'échelle mondiale sont rappelées aux membres d'équipage en escale tant au Canada qu'à l'étranger. Cela peut exiger des membres d'équipage qu'ils restent dans leurs chambres d'hôtel autant que possible durant leur escale, qu'ils limitent leurs activités en public et qu'ils pratiquent l'éloignement social. Par « éloignement social », on entend actuellement l'action d'éviter les grands rassemblements, les endroits où il y a beaucoup de monde et le respect d'une distance de deux mètres (six pieds) avec les autres personnes, lorsque c'est possible. Cette recommandation est faite en raison de l'écllosion de la COVID-19, qui se propage à l'échelle mondiale.
2. Les membres d'équipage doivent aussi faire attention en tout temps à leur propre santé et demeurer en communication avec les comités de santé et de sécurité au travail en aviation de leur employeur. Si la fièvre, la toux ou des difficultés respiratoires apparaissent chez un membre d'équipage, il doit, selon les recommandations de l'ASPC, s'isoler immédiatement et être exclu de toutes fonctions qui lui sont assignées, y compris la formation au sol, jusqu'à ce qu'il soit libéré par les autorités sanitaires publiques locales. Tout membre d'équipage présentant des risques d'exposition élevés à la COVID-19 (définis comme étant une exposition à un membre du foyer, un partenaire ou toute personne dans un foyer donnant des soins à une personne atteinte de la COVID-19) doit aussi être exclu de toutes les fonctions qui lui sont assignées jusqu'à ce qu'il ne soit plus considéré comme contagieux.

INFORMATION POUR LES MEMBRES D'ÉQUIPAGE BASÉS AU CANADA

1. Pendant les longues escales :
 - a. Déplacez-vous avec tout l'équipage en utilisant les moyens de transport privé fournis par l'exploitant aérien pour vous rendre de l'aéroport à l'hôtel :
 - i. Minimisez les contacts avec le personnel au sol et le temps passé dans les lieux publics en vous rendant de l'aéronef à votre moyen de transport; et
 - ii. N'utilisez pas les transports publics, y compris quand vous vous rendez de l'aéroport à l'hôtel.
 - b. Demeurez dans votre chambre d'hôtel autant que possible;
 - c. Minimisez les contacts avec la population générale et utilisez les mesures d'éloignement social en public. Évitez les foules, les magasins, les événements sportifs ou les spectacles, et toutes les situations susceptibles d'attirer des foules nombreuses;
 - d. Mangez dans votre chambre d'hôtel en ayant recours au service à l'étage ou au service de livraison. En l'absence d'un service de restauration dans la chambre, veuillez prendre votre repas dans un restaurant de l'hôtel. Si cette option n'est pas offerte, veuillez prendre votre repas dans un restaurant situé à proximité de l'hôtel;
 - e. Évitez tout contact avec des personnes malades;
 - f. Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes ou utilisez un antiseptique pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool. Utilisez du savon et de l'eau quand vos mains sont manifestement sales;
 - g. Évitez de vous toucher le visage.

2. À votre domicile :
 - a. Tenez-vous au courant des risques de la COVID-19 dans la communauté;
 - b. Suivez les conseils fournis par les autorités sanitaires provinciales, territoriales et fédérales;
 - c. Évitez les endroits bondés et utilisez les mesures d'éloignement social;
 - d. Évitez tout contact avec des personnes malades ou des populations vulnérables;
 - e. Si vous tombez malade, ou si vous pensez avoir été exposé à un risque élevé de contracter la COVID-19, veuillez suivre les conseils fournis aux membres d'équipage qui reposent sur la dernière information pertinente en date.
3. Surveillez votre état de santé avant, pendant et après tout voyage :
 - a. Il est important de connaître les coordonnées des autorités sanitaires provinciales, territoriales et locales pour votre domicile et pendant les longues escales;
 - b. Surveillez votre état de santé et suivez les conseils fournis par votre exploitant aérien;
 - i. Dans la mesure du possible, prenez votre température deux fois par jour (le matin et le soir); surveiller l'apparition de symptômes, en particulier ceux de la COVID-19;
 1. Avoir de la fièvre signifie qu'une personne est fébrile OU a une température d'au moins 38 degrés Celsius (100,4 degrés Fahrenheit).
 - ii. Surveillez votre état de santé en tout temps.
 - iii. Il est aussi recommandé que l'exploitant aérien ait un comité de santé et de sécurité au travail en aviation pour que celui-ci communique périodiquement avec les membres d'équipage afin d'évaluer leur condition physique en fonction de la dernière information pertinente en date.
 - c. Si vous développez des symptômes tels que la fièvre ou la toux, ou si vous avez des difficultés à respirer :
 - i. Restez chez vous ou dans votre chambre d'hôtel. Évitez les contacts avec autrui ;
 - ii. Signalez immédiatement vos symptômes à votre exploitant aérien ;
 - iii. Si vous êtes à la maison, appelez le service sanitaire local pour obtenir un avis médical avant de vous faire soigner. Lorsque vous appelez, il est important d'expliquer à votre service sanitaire local que vous êtes un membre d'équipage et de préciser l'exploitant aérien pour lequel vous travaillez ;
 - iv. Si un membre de l'équipage tombe malade pendant une escale, au Canada ou à l'étranger, l'exploitant aérien doit en informer les autorités sanitaires locales de l'aéroport de départ et des aéroports de destination ;
 - v. Si un membre d'équipage est malade, il **NE** doit **PAS** voyager sur un strapontin/siège d'observateur, ni comme membre d'équipage en mise en place ni comme passager ;
 - vi. Il est rappelé à tout le personnel d'un exploitant aérien de se laver les mains fréquemment.
4. Les exploitants aériens peuvent choisir d'aller au-delà de ces recommandations en fonction de leurs propres politiques et procédures.

INFORMATION POUR LES MEMBRES D'ÉQUIPAGE BASÉS À L'ÉTRANGER

1. Pendant une escale ou un congé au Canada :
 - a. Voyagez en tant qu'équipage dans un moyen de transport privé fourni par votre exploitant aérien lorsque vous vous déplacez entre l'hôtel et l'aéroport. Voyagez seul, si possible, lorsque vous retournez à l'aéroport pour votre mission;
 - b. Minimisez les contacts avec le personnel au sol et le temps passé dans les lieux publics lorsque vous vous déplacez entre l'avion et le moyen de transport;
 - c. N'utilisez pas les transports publics, notamment pour les déplacements entre hôtels ou résidences et les aéroports.
2. Restez dans votre résidence ou dans votre hôtel dans la mesure du possible.
3. Minimisez vos sorties dans la population générale et utilisez l'éloignement social chaque fois que vous sortez en public. Évitez les foules, les magasins, les événements sportifs, les spectacles et les autres situations susceptibles d'attirer un grand nombre de personnes.
4. Mangez à votre résidence ou dans votre chambre d'hôtel. Si vous êtes dans une chambre d'hôtel, utilisez le service de chambre ou de livraison. Si ces services ne sont pas offerts, mangez dans un restaurant à l'hôtel. Le cas échéant, mangez dans un restaurant à proximité de votre hôtel.
5. Évitez tout contact avec les personnes malades ou les populations vulnérables.
6. Lavez-vous souvent les mains avec du savon et de l'eau. Le cas échéant, utilisez pour les mains une solution antiseptique à base de 60 % d'alcool au moins. Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau lorsqu'elles sont visiblement sales.
7. Évitez de vous toucher le visage.
8. Surveillez votre état de santé avant, pendant et après votre voyage.
 - a. Sachez comment contacter les autorités sanitaires locales, territoriales et provinciales de votre résidence et du lieu de votre escale.
 - b. Surveillez votre état de santé conformément au document d'orientation fourni par votre exploitant aérien.
 - i. Dans la mesure du possible, prenez votre température deux fois par jour (matin et soir), surveillez l'apparition des symptômes, notamment de la COVID-19.
 1. Avoir de la fièvre signifie se sentir fébrile OU avoir une température d'au moins 38 °C (100,4 °F).
 - ii. En tout temps, surveillez votre état de santé.
 - iii. Il est aussi recommandé que les exploitants aériens communiquent régulièrement avec leurs membres d'équipage respectifs afin d'évaluer l'aptitude de ceux-ci en se basant sur les derniers renseignements applicables.
 - c. Si vous avez de la fièvre, de la toux, ou des difficultés respiratoires :
 - i. Restez à la maison ou dans votre chambre d'hôtel. Évitez tout contact avec autrui.
 - ii. Signalez immédiatement vos symptômes à votre exploitant aérien.
 - iii. Si vous êtes à votre domicile, appelez votre service sanitaire local pour obtenir des directives médicales avant de vous faire soigner. Lorsque vous appelez, il est important d'aviser votre service sanitaire local que vous êtes un membre d'équipage et de lui donner le nom de votre exploitant aérien : votre employeur.
 - iv. Si un membre d'équipage ne se sent pas bien pendant une escale, au Canada ou à l'étranger, l'exploitant aérien doit informer les autorités sanitaires locales de l'aéroport de départ et des aéroports de destination.
 - v. Si un membre d'équipage est malade, il **NE** doit **PAS** voyager ni sur un strapontin/siège d'observateur, ni comme membre d'équipage en mise en place ni comme passager.
 - vi. Il est rappelé à tout le personnel de l'exploitant aérien de se laver les mains fréquemment.
- 18 Tous les exploitants aériens peuvent choisir d'aller au-delà de ces recommandations en se basant sur leurs politiques et procédures respectives.

DIRECTIVES POUR LES EXPLOITANTS AÉRIENS PRIVÉS ET COMMERCIAUX

1. Quelle que soit la zone de résidence ou l'historique de voyage, les membres d'équipage qui ont connu une exposition à la CODIV-19 doivent être évalués et gérés au cas par cas. Les membres d'équipage présentant un risque élevé d'exposition peuvent avoir besoin de temps sans tâches assignées.
2. Prévoyez d'héberger les membres d'équipage dans des hôtels à proximité de l'aéroport. Les exploitants aériens devraient s'assurer que les chambres d'hôtel sont aseptisées avant l'arrivée des membres d'équipage.
3. Les membres d'équipage devraient recevoir un antiseptique pour les mains à base d'au moins 60 % d'alcool.
4. Les exploitants aériens doivent encourager tout leur personnel :
 - a. À éviter tout contact avec des personnes malades ou des populations vulnérables ;
 - b. À rester dans leur chambre d'hôtel dans la mesure du possible au cours des escales ;
 - c. À minimiser les contacts avec la population en général ;
 - d. À pratiquer l'éloignement social ;
 - e. À éviter les situations qui peuvent attirer un grand nombre de personnes ;
 - f. À prendre leurs repas dans leur chambre d'hôtel si cela est possible.
5. Les membres d'équipage peuvent, selon les procédures mises en place par leur exploitant aérien, se rendre à leur résidence principale, pourvu que toutes les précautions prévues par l'ASPC soient suivies dès leur arrivée.
6. Les exploitants aériens doivent planifier le transport de leurs membres d'équipage entre aéroports et hôtels par des moyens individuels plutôt que par de grands bus-navettes.
7. Les exploitants aériens doivent fournir à tous les membres d'équipage ou aux services appropriés (p. ex., affectation des équipages) les renseignements sur les autorités sanitaires locales de toutes les destinations régulières.
8. Les exploitants aériens doivent avoir des plans d'urgence en place au cas où des membres d'équipage ne se sentiraient pas bien.
9. Les exploitants aériens doivent fournir aux membres d'équipage le numéro de téléphone et l'adresse des installations de santé les plus proches là où se font les escales.
10. Les exploitants aériens doivent communiquer avec les autorités sanitaires locales des destinations connues dès qu'ils apprennent que des membres d'équipage sont ou ont été exposés à la CODIV-19 et qu'ils présentent des symptômes.